



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 19 juin 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, convoqué le 13 juin 2025, s'est réuni le 19 juin 2025 dans la salle Vaucanson - PERIGNY.

Sous la présidence de M. FOUNTAINE, Président,

Membres présents :

M. Jean-François FOUNTAINE, M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Vincent DEMESTER, M. Marc MAIGNÉ, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, M. Didier LARELLE, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, Mme Line MÉODE, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Gérard-François BOURNET, M. Jo BROCHET, Mme Josée BROSSARD, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO, Mme Nadège DESIR, M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, Mme Aya KOFFI, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Olivier PRENTOUT, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Chantal VETTER

Membres absents :

M. Alain DRAPEAU (pouvoir à M. Patrick BOUFFET), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (pouvoir à Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à Mme Line MÉODE), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Antoine GRAU), M. David BAUDON (pouvoir à M. Philippe CHABRIER), M. Gérard BLANCHARD (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI), Mme Dorothée BERGER (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), M. Sébastien BEROT (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), M. Sébastien BOURAIN (pouvoir à M. Didier LARELLE), M. David CARON (pouvoir à Mme Evelyne FERRAND), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Gwendoline NEVERS), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à M. Patrick GIAT), Mme Françoise MÈNÈS (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX), Mme Chantal MURAT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Tony LOISEL), Mme Tiffany ROY (pouvoir à M. Thierry TOUGERON), M. El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL), M. Jean-Marc SOUBESTE (pouvoir à Mme Océane MARIEL), Mme Eugénie TÊTENoire (pouvoir à Mme Chantal VETTER)
M. Thibaut GUIRAUD, Mme Lynda BEAUJEAN, M. Didier GESLIN, M. Régis LEBAS, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, M. Paul-Roland VINCENT

Secrétaire : M. Olivier GAUVIN

n° 21

DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL DU STADE MARCEL DEFLANDRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SAS STADE ROCHELAIS

Rapporteur : M. GRAU

Par courrier en date du 14 novembre 2024, le Stade Rochelais informait la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de son projet de développement infrastructurel ambitieux du stade M. Deflandre consistant en la création de deux virages de part et d'autre de la tribune Macif et la rénovation de la zone sportive de la tribune présidentielle Charente-Maritime. Il sollicitait également l'accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour un montant total de 500 000 €.
Compte tenu de l'intérêt et de la qualité du dossier présenté, il est proposé au conseil communautaire de soutenir le Stade Rochelais en lui attribuant une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 €.

En novembre 2024 le Stade Rochelais informait la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de son projet de développement infrastructurel du stade Marcel Deflandre.
Ce projet de développement repose sur deux axes principaux :

- La création de deux virages entre la tribune Jackson et la tribune Macif dans un premier temps, puis entre la tribune Macif et la tribune Caravelle ensuite, augmentant ainsi de 1 200 places la capacité actuelle du stade.
Cet agrandissement garantissant des conditions d'accessibilité optimales pour les personnes à mobilité réduite et améliorant également la sécurité du public par l'amélioration des flux et accès ainsi que la mise en place d'un dispositif de vidéo protection.
Les mâts actuels d'éclairage seront déplacés sur la toiture des nouveaux virages permettant l'installation d'un bandeau au niveau de la toiture et une jonction harmonieuse avec le nouveau virage nord-ouest.
La création de ces deux virages s'élève à 6,5 millions d'euros.
- La rénovation de la zone sportive de la tribune présidentielle Charente-Maritime dans la mesure où les espaces actuels ne répondent plus aux normes et standards en vigueur.

Ces améliorations visent à répondre aux normes les plus exigeantes de la Ligue Nationale de Rugby afin d'offrir des conditions d'accueil optimales pour les équipes sportives. Elles permettront aussi de positionner le stade M. Deflandre parmi les infrastructures de plus haut niveau avec une capacité de plus de 15 000 places capable d'accueillir des compétitions de niveau national et international dans un secteur géographique où peu sont à même de recevoir ce type d'événement.

La maîtrise d'œuvre de ce projet est portée par le Stade Rochelais et son coût s'élevant à 2,3 millions d'euros pris en charge par le club.

Le coût global de ce projet de modernisation s'élève donc à 8,8 millions d'euros.

Par délibération en date du 13 janvier 2025, le Conseil municipal de la Ville de La Rochelle a autorisé le dépôt d'un permis de construire par la SAS Stade Rochelais pour lesdits travaux. Ledit permis de construire lui a été délivré le 25 mars 2025.

Considérant l'intérêt et la qualité du projet présenté et de son impact positif sur le territoire communautaire,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De soutenir la SAS Stade Rochelais par une subvention de 500 000 € ;
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention y afférente ;
- D'imputer la dépense sur les crédits votés au budget.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 81 (Déports : M. GUIRAUD)

Membres présents : 52

Membres ayant donné procuration : 21

Votants : 73

Abstentions : 3

Mme DESIR, Mme MARIEL, M. SOUBESTE

Suffrages exprimés :

Votes pour : 70

Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION

Signé électroniquement par : Antoine Grau
Date de signature : 25/06/2025
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérécourse citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

CONVENTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Siège social, 6 rue Saint-Michel à LA ROCHELLE, représentée par Monsieur Jean-François FOUNTAINE agissant en sa qualité de Président au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, spécialement habilité par déclaration du Conseil Communautaire en date du 19 Juin 2025,

Dénommée ci-après « La Communauté d'Agglomération de La Rochelle »

D'UNE PART

ET

La Société par Actions Simplifiées « Stade Rochelais »

Siège social, 27 avenue du Maréchal Juin à LA ROCHELLE, représentée par Monsieur Vincent MERLING en qualité de Président en exercice et dûment habilité

Dénommée ci-après « la SAS Stade Rochelais »

D'AUTRE PART

Exposé préalable

Par courrier en date du 14 novembre 2024, le SAS Stade Rochelais informait la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de son projet de développement infrastructurel ambitieux du stade M. Deflandre consistant en la création de deux virages dans la tribune Macif et la rénovation de la zone sportive de la tribune présidentielle Charente-Maritime. Il sollicitait également l'accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour un montant total de 500 000 euros.

Vu les missions d'intérêt général remplies par la SAS Stade Rochelais en particulier :

- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives mais aussi la participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,

Vu le permis de construire délivré le 25 mars 2025,

Compte tenu de l'intérêt et de la qualité du dossier présenté,

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a décidé de soutenir le Stade Rochelais en lui attribuant une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 euros.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le projet de développement infrastructurel présenté par le SAS Stade Rochelais a pour principaux :

- **1) La création de deux virages dans la tribune Macif augmentant ainsi de 1 200 places la capacité actuelle du stade.**

Et ainsi :

- Répondre à la forte demande du public. En ce sens, le club garantira la mise à disposition de certaines places nouvellement créées aux jeunes issus des écoles de rugby du club et de clubs de l'agglomération rochelaise, et également aux centres sociaux de Port Neuf ainsi qu'à la maison de quartier.
- Améliorer l'accessibilité et les infrastructures PMR : le projet prévoit la création de 18 places supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Ces aménagements permettront d'offrir un meilleur confort et une meilleure accessibilité aux supporters en situation de handicap.
- Optimiser la gestion des flux et le renforcement de la sécurité : le projet prévoit ainsi le déploiement de nouveaux contrôles d'accès, notamment dans le virage ouest, afin de fluidifier les entrées et sorties du public. Ces nouveaux dispositifs permettront une meilleure régulation des flux aux abords et à l'intérieur du stade ainsi qu'une réduction des temps d'attente aux points de contrôle.
- Créer un PC sécurité - centre des opérations afin d'assurer une gestion optimale de l'organisation et de la sécurité, un centre des opérations sera mis en place au sein du virage Ouest de l'enceinte. Ce centre jouera un rôle clé dans la coordination des différentes parties prenantes (organisation, sécurité, logistique), en permettant une supervision en temps réel des événements.

Les mâts actuels d'éclairage seront déplacés sur la toiture des nouveaux virages permettant l'installation d'un bandeau au niveau de la toiture et une jonction harmonieuse avec le nouveau virage nord-ouest.

La création de ces deux virages s'élève à 6,5 millions d'euros.

- **2) La rénovation de la zone sportive de la tribune présidentielle Charente-Maritime dans la mesure où les espaces actuels ne répondent plus aux normes et standards en vigueur.**

Ces améliorations visent à répondre aux normes les plus exigeantes de la Ligue Nationale de Rugby afin d'offrir des conditions d'accueil optimales pour les équipes sportives. Elles permettront aussi de positionner le stade M. Deflandre parmi les infrastructures de plus haut niveau avec une capacité de plus de 15000 places capable d'accueillir des compétitions de niveau national et international dans un secteur géographique où peu sont à même de recevoir ce type d'événement.

La maîtrise d'œuvre de ce projet sera portée par le Stade Rochelais et son coût s'élevant à 2,3 millions d'euros exclusivement pris en charge par le club.

Le coût global de ce projet de modernisation s'élève donc à 8,8 millions d'euros.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'engage à verser à la SAS Stade Rochelais une subvention d'un montant de 500 000 € au titre de son projet de développement infrastructurel du stade M. Deflandre comme exposé à l'article 1.

Cette subvention sera versée de la façon suivante :

- Un premier acompte de 50 % sera versé, dès la signature de la convention.
- Le solde de la subvention, soit 250 000 € sera versé à l'achèvement de l'opération sur présentation d'un état définitif des dépenses de l'opération

ARTICLE 3 : SUIVI ET CONTROLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle se réserve la possibilité de vérifier les conditions d'utilisation de la subvention sus-visée.

A cet égard la SAS Stade Rochelais s'engage à présenter les bilans et engagements qu'elle a pris dans le cadre de la présente convention. Elle s'engage également à faire mention de l'aide financière apportée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sur tous les supports d'information et de communication ayant un rapport direct avec l'objet de la subvention.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est conclue pour la durée des opérations engagées dans le cadre des travaux du stade Marcel Deflandre présentées à l'article 1 de la présente convention et jusqu'à leur achèvement.

ARTICLE 5 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- La Communauté d'Agglomération de La Rochelle en l'Hôtel de la Communauté,
- La SAS Stade Rochelais en son siège social.

Fait à La Rochelle, le

Le Président

De la Communauté d'Agglomération,

Le Président de la SAS Stade Rochelais,

Jean-François FOUNTAINE.

Vincent MERLING.